JEUX CONCOURS

STOP au Gaspi

POUR LES PLUS DE 8 ANS

PROPOSE NOUS TA BANDE DESSINÉE

"ANTI-GASPI" ALIMENTAIRE

Imagine et dessine ta bande dessinée «STOP AU GASPI!»

Une planche par personne ou 10 planches en équipe.

SEUL(E) OU EN ÉQUIPE !

POUR LES PLUS GRANDS

PARTAGEZ VOS RECETTES ANTI-GASPI

Dans l'une des 3 catégories
ENTRÉE - PLAT - DESSERT

La photo de votre plat et sa recette seront incluses dans un livre de recette «anti-gaspi» édité à la suite du concours.

À VOUS DE JOUER !

DES CADEAUX À LA CLEF

Inscriptions sur www.hautstolosans.fr jusqu'au 7 janvier 2019.
Les BD et les recettes seront exposées lors de la matinée éco-citoyenne le 13 avril 2019.
Les créations seront soumises au vote du public.

Renseignements et inscriptions
Tél : 05 61 82 63 74 Email : contact@.hautstolosans.fr

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR

HAUTS TOLOSANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGLEMENT DU CONCOURS BANDE DESSINEE
Stop au Gaspillage alimentaire

HAUTS TOLOSANS

Article 1 : L'organisateur
La Communauté de communes des Hauts Tolosans, dont le siège est 1237 rue des Pyrénées, 31330 Grenade sur Garonne, organise un concours Bande dessinée « Jette pas ton assiette »

Article 2 : Les participants
Ce concours est ouvert aux enfants de 8 à 12 ans. Il peut s'agir d'une inscription collective (écoles primaires et collèges) ou individuelle (personne résidant sur une commune de la Communauté de communes). Une autorisation parentale est nécessaire pour la participation de toute personne mineure (moins de 18 ans).

Article 3 : Déroulement
Les participants qui souhaitent s'inscrire doivent remplir un formulaire en ligne sur notre site internet www.hautstolosans.fr. Ils pourront également contacter l'animatrice tri et prévention des déchets au 05.61.82.63.74.
Ils devront proposer une planche format A3 d'une bande dessinée avec pour thématique obligatoire : **LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE** (une planche par participant en individuel ou 10 planches maximum par groupe). Les BD numériques devront être imprimées. Les couleurs et le nombre de cases sont libres.

Article 4 : Le gagnant
La Communauté de communes organise une matinée éco-citoyenne à ses services techniques le samedi 13 avril 2019. A cette occasion, les planches des participants seront exposées au public. Chaque personne qui le souhaite pourra voter pour une planche. Le vote sera ouvert de 10h00 à 12h00.
En cas d'égalité, le Vice Président, en charge de l'environnement et des déchets, tirera le gagnant au sort.

Article 5 : Le Lot
La Communauté de communes offrira au(x) lauréat(s) une sortie culturelle en famille et une place de cinéma.

Article 6 : Responsabilité
La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La Communauté de communes ne pourrait être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si le concours devait être modifié ou annulé.

Article 7 : La protection des données personnelles
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite à la Communauté de communes, 1237 rue des Pyrénées 31330 Grenade. Ces données sont destinées exclusivement à la Communauté de communes pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution du gain aux gagnants.

Article 8 : Le règlement
La participation au concours est gratuite.

REGLEMENT DU JEU CONCOURS
« Recette Anti-Gaspi »

HAUTS TOLOSANS

Article 1 : L'organisateur
La Communauté de communes des Hauts Tolosans, dont le siège est 1237 rue des Pyrénées, 31330 Grenade sur Garonne, organise un jeu concours « Recette Anti-Gaspi ».

Article 2 : Les participants
Ce concours est ouvert aux adultes résidant sur une commune de la Communauté de communes.

Article 3 : Déroulement
Les participants qui souhaitent s'inscrire doivent remplir un formulaire en ligne sur notre site internet www.hautstolosans.fr
Ils devront proposer une ***« recette anti-gaspi »*** avec une photographie, la liste des ingrédients et le déroulement de la recette. Une seule recette peut être proposée par foyer et doit rentrer dans une des trois catégories : entrée, plat ou dessert.

Article 4 : Le gagnant
Le jury de la Communauté de communes choisira trois gagnants, un pour chaque catégorie.
Voici les critères qui seront pris en compte par le jury :

- fruits et légumes de saison
- produits locaux
- utilisation de restes
- faisabilité
- originalité

En cas d'égalité, le Vice Président, en charge de l'environnement et des déchets, tirera le gagnant au sort. Les recettes seront affichées lors de la journée Portes Ouvertes de la Communauté des communes le samedi 13 avril 2019 de 9h à 12h.

Article 5 : Le Lot
La Communauté de communes offrira au(x) lauréat(s) de chaque catégorie deux menus dans un restaurant sous réserve de modifications.

Article 6 : Responsabilité
La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La Communauté de communes ne pourrait être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si le concours devait être modifié ou annulé.

Article 7 : La protection des données personnelles
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite à la Communauté de communes, 1237 rue des Pyrénées 31330 Grenade. Ces données sont destinées exclusivement à la Communauté de communes pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution du gain aux gagnants.

Article 8 : Le règlement
La participation au concours est gratuite.